

S.CH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA RE-
PUBLIQUE

DECRET N°73-1 du 5 janvier 1973

Portant nomination de Monsieur HOUNTOMEY
BONOU Justin en qualité de Directeur de la
Caisse Autonome d'Amortissement au Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°28/PR/MFAE du 3 Août 1966 portant création d'une
taxe spéciale d'amortissement ;
VU le Décret n°423/PR/MFAE du 12 Novembre 1966 portant organisation
et fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
APRES avis du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome d'Amor-
tissement ;
SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est et demeure abrogé le décret n°424/PR/MFAE du 12 Novembre
1966 portant nomination de M. Gérard DELCHER en qualité de Directeur de la
Caisse Autonome d'Amortissement du Dahomey.

ARTICLE 2.- M. HOUNTOMEY BONOU Justin, Administrateur Civil, est nommé
Directeur de la Caisse Autonome d'Amortissement du Dahomey.

ARTICLE 3.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'appli-
cation du présent décret, qui prend effet pour compter du 29 Août 1972. et qui
sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 janvier 1973

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

AMPLIATIONS :

PR..... 4
MEF..... 4
TRESOR..... 4
DE-DC-CF-DI.. 8
BCEAO..... 4
CAA..... 4
Cons. d'Adt. .15
SGG4
INTERESSE1


Thomas LAHAMI
Intendant Militaire

AMPLIATIONS : IAA-DCCT 2
CNI-IGF-Gde Chanc. 3
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
CS 6 - Solde 1 - JORD